



# Compte Rendu du Conseil Municipal

Séance du 11 mai 2016

## Remplacement des panneaux d'entrées et de sorties de l'agglomération sur les voies communales

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la fourniture de 6 panneaux entrée et fin d'agglomération sur mâts pour un montant de 750 €HT.

La CCBR sera sollicitée afin de bénéficier du fonds de concours au titre de l'aide aux petites communes.

## Choix de modèles de panneaux d'information extérieur

Deux panneaux d'information ont été choisis par le conseil municipal après examen des différents catalogues :

- 1 ensemble en châtaigner, avec vitrine de couleur bordeaux, pour afficher les sentiers de randonnées et 1 face pour recevoir le plan de la commune. L'emplacement de ce panneau se situerait à côté de l'entrée véhicule de la salle communale.

- 1 ensemble poteaux et traverses métal, gris et bordeaux avec 1 face vitrine. Celui-ci est destiné à l'affichage d'information ponctuelle et se positionnerait aux abords de la Mairie.

## Validation des numéros des habitations

Monsieur le Maire rappelle la procédure de numérotations des habitations de la commune et propose de valider les numéros attribués au bourg, aux villages et aux lieux-dits. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## Convention pour la destruction des nids de frelons asiatiques.

Avec une estimation de 150 nids à détruire pour l'année 2016 sur le territoire communautaire, le budget alloué au service au titre de l'année 2016 est plafonné à 20 000 € (destruction de nids et frais inhérents à la gestion du service).

La modalité de financement retenue par les élus communautaire est une participation de 50 % de la CCBR et 50 % des communes membres, avec, par commune, un forfait annuel calculé en fonction de la population de chaque commune.

Sébastien Delabroise est désigné référent communal.

Séance du 5 juillet 2016

## Commission Local des Charges Transférées

Depuis décembre 2015, la CCBR a repris la compétence optionnelle « financement du contingent SDIS (Service Départemental d'incendie et de secours) ». Auparavant les communes finançaient individuellement le SDIS. A partir de 2016, la CCBR prend en charge l'intégralité de ce financement.

## Aide financière du département pour l'accompagnement des rythmes scolaires pour l'année 2015-2016

②

Le département accorde une aide de 25 €/enfant reversée aux communes où l'enfant est scolarisé. Cette aide concerne 24 enfants de Lanrigan.

## Recensement de la population

Du 19 janvier au 18 février 2017 aura lieu le recensement de la population Lanriganaise. Carine Geffroy (secrétaire de mairie) est nommée coordonnatrice communale.

## Panneaux de village et d'information

La fourniture et la pose de panneaux de signalisation de village et de 5 supports vélos est prévue pour un montant de 1860 €HT. Pour les panneaux d'information prévus aux abords de la Mairie, l'estimation est de 2506,96 €HT.

Une subvention au titre de l'aide aux petites communes sera demandée à la CCBR.

## Création d'un LOGO pour Lanrigan

En parallèle de la création du site internet de Lanrigan par Philippe Siret et Carine Geffroy, le conseil municipal propose de solliciter les habitants de la commune pour la création d'un LOGO permettant d'identifier notre commune.

Un concours vous est donc proposé. Dans ce bulletin, vous trouverez :

- une feuille de dessin afin de laisser libre cours à votre imagination (crayons de couleur, feutres, peintures.....). Les couleurs retenues sont le rouge, le vert et le gris.

- une enveloppe pour glisser votre chef d'œuvre.

Nous vous conseillons de réaliser un dessin simple, épuré.

Merci de noter vos noms et prénoms seulement sur l'enveloppe et non sur le dessin afin de garder l'anonymat pour le concours. Le nombre de dessins par enveloppe et par foyer n'est pas limité.

**Date limite de dépôt à la Mairie, le 30 août.**

## Recensement des chemins ruraux de la commune

Le cabinet QUARTA a procédé au recensement et au classement provisoire des chemins ruraux de la commune sur la base des plans cadastraux existants, des vues aériennes, d'un pré-classement établi en 1998 par les services du Conseil Général et des constats sur le terrain. Ce projet prévoit après discussions avec les propriétaires riverains et enquête publique, le maintien, l'achat-vente ou l'échange des chemins répertoriés.

Ce classement provisoire a été soumis au vote. Le conseil municipal s'est prononcé par 6 voix favorables et 5 abstentions.

La Communauté de Communes de la Bretagne Romantique vous informe...

∞ RESEAU BABY-SITTING



**Vous êtes parents et vous recherchez un mode de garde ponctuel pour vos enfants ?**  
Le PIJ met à votre disposition le fichier des baby-sitters inscrits au réseau ainsi que des

③